

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

I ° DIVISION

I ° Bureau

N° 186 MB/DO

A rappeler dans la réponse

AGEN, LE

Le PREFET de LOT-et-GARONNE

à Monsieur le SOUS-PREFET

de VILLENEUVE S/LOT

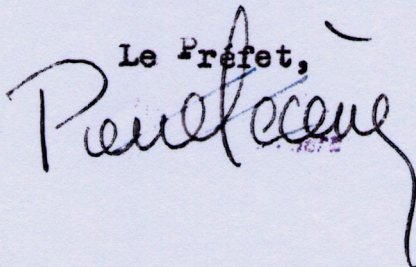
Je vous ai entretenu, il y a quelques jours, des difficultés que crée l'occupation par des militaires stationnés à Ste-Livrade, de la ferme de "Rossignol" située dans l'enceinte d'un terrain remis par le Ministère des Armées au secteur civil pour le fonctionnement d'une "ferme-école".

Il semble que les occupants de la ferme de "Rossignol" puissent facilement se loger dans la ferme de "Campus" qui, elle est située sur les terrains réservés aux militaires.

Je vous prie de vouloir bien prendre d'urgence, contact avec le Commandement Militaire à Ste-Livrade pour que les occupants de la ferme de "Rossignol" soient évacués le plus rapidement possible sur la ferme de "Campus".

Vous me tiendrez aussitôt informé de la suite donnée à cette affaire.

Le Préfet,



REGION AERIENNE

Sainte-Livrade le 4 Février 1947

C.I.M. 234 STE-LIVRADE

N° 162 / Leg.

Le lieutenant-Colonel BALAND, commandant
le C.I.M. 234 Ste-Livrade

à

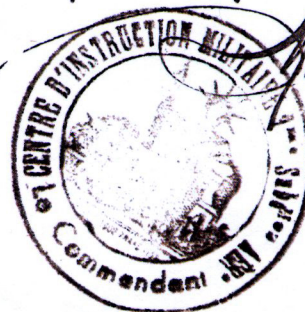
Monsieur le sous Préfet de Villeneuve-sur-Loir

Objet:
lettre a/s évacuation
meuble

En réponse à votre lettre du 27.1.1947,
je vous informe qu'après entente avec Monsieur le
Directeur de L'Ecole d'Agriculture, les locaux remis
à la disposition du Secteur civil seront évacués par
mon personnel le samedi 8 Février 1947. et libres le lundi 10

Veuillez agréer Monsieur le sous Préfet,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Capitaine Martin officier adjoint



8 F.V. 1947

1^o DIVISION

-:-:-:-

1^o Bureau

-:-:-:-

Monsieur LE PREFET

de ROBERT MAROINE

Par lettre en date
25 Janvier 1947, vous avez bien voulu me
signaler l'opportunité de faire évacuer
par les militaires du C.I.M. de STE LIVRA-
DE SUR LOT, la ferme de "Rossignol" située
dans l'enceinte d'un terrain remis par le
ministère des armées au secteur civil pour
le fonctionnement d'une ferme-école.

M. Le Lieutenant-Colo-
nel BALEN me fait connaître par lettre en
date du 4 Février que les locaux vont être
remis à la disposition du secteur civil, et
qu'après entente avec M. Le Directeur de la
ferme-école, ils seront évacués à la date
de ce jour, et libres le 10 courant.

LE SOUS-PREFET,